



# LA ES

## Charte de l'Atelier En Santé

Version du 11/11/2020

Voté le :

**Les personnes salariées et/ou adhérentes à L'Atelier En Santé (LAES) s'engagent au respect des principes suivants :**

### **Du soin pour tou·te·s**

- Faciliter un accès au soin inconditionnel (aux niveaux financier, social, géographique, culturel, etc.).
- Lutter contre les exclusions, les discriminations (de langue, religion, spiritualité, genre, ethnicité, culture, etc.).
- Mener des actions de prévention en santé, de dépistage autour des problématiques médico-sociales (violences au travail, violences conjugales, addictions, etc.).
- Favoriser l'autonomisation des patient·e·s et habitant·e·s en ce qui concerne leur santé, par : la transmission de connaissances via des méthodes d'éducation populaire, l'intégration des patient·e·s dans la décision de leurs soins et leur mise en relation avec tous les professionnels du médico-social nécessaires.
- Mener des actions politiques et militantes dans son projet de santé, tout en restant non partisan.
- Rester intégré au système de santé existant.
- Définir un emplacement qui a du sens pour répondre à un besoin.





## Prise en compte des différents déterminants de santé

- Être conscient des déterminants de santé dans la prise en charge des patient·e·s (médicaux, sociaux, travail, lieu de vie, activité, éducation, etc).
- Apporter un accompagnement non punitif, adapté aux problématiques et capacités des patient·e·s.
- Respecter l'intimité et la dignité des patient·e·s.
- Les dossiers des patient·e·s du centre de santé communautaire (CDSC) seront partagés entre les salarié·e·s du CDSC avec le consentement des patient·e·s.

## Un travail commun fondé sur les preuves

- Devoir de mise en place des pratiques communes fondées sur les faits scientifiques.
- S'intégrer en milieu rural en apportant un service social d'entraide, en coordination avec les initiatives existantes.
- S'intégrer dans des réseaux pour mener à bien des projets pluridisciplinaires et participer aux biens communs.
- Donner de l'importance aux liens créés avec les habitant·e·s sur le territoire via la participation des parties prenantes, l'aller vers, le centre comme lieu de vie locale, etc.
- Encourager le développement à l'esprit critique dans les décisions de prise en charge de patient·e·s, mais également dans la mise en place et l'organisation du CDSC.  
*(L'esprit critique c'est analyser les faits pour formuler un jugement, adopter une démarche scientifique.)*
- Les décisions prises au sein de LAES doivent prendre en compte leur impact environnemental, fondées sur les faits scientifiques.
- Privilégier les solutions open-source dans les choix au sein de LAES dans le respect de la charte.  
*Par exemple : si la seule solution open-source pour un choix matériel exclue certaines populations contrairement à une solution privatrice, alors la solution privatrice sera favorisée en l'absence d'alternative.*
- Devoir de formation des salarié·e·s du CDSC aux données actualisées de leurs pratiques.
- Facilitation de la formation et de l'accueil des apprenant·e·s et des salarié·e·s.
- S'organiser de façon ouverte à l'innovation, la créativité, l'expérimentation.

## Transparence financière

- La provenance des financements pour le CDSC devra être transparente.





- Lors de la recherche de financement pour le CDSC dans son ensemble et/ou pour projets au sein de LAES : les sources de financements devront être diversifiés au maximum.
- La présence de représentants d'industriels de santé, dans un cadre professionnel, au sein du CDSC, mais également, la participation des salarié·e·s du CDSC à des évènements financés par des industriels du champ de la santé est interdite.
- La seule exception est la formation par un industriel étant le seul à avoir les connaissances sur l'utilisation d'un dispositif matériel.
- Déclaration par les salarié·e·s du CDSC, sur un document public, de leurs liens et conflits d'intérêts financiers dans le cadre de leur pratique.
- Toute personne en situation de conflit d'intérêt ne pourra pas prendre part aux décisions mettant en jeu ces conflits.
- Gestion financière du CDSC ayant pour seule mission l'amélioration de la santé bio-psycho-sociale des habitant·e·s.
- Le choix des éventuels partenaires au CDSC se fera en restant vigilant à ce qu'ils soient cohérents avec le projet de LAES et sa charte.

## Bien-être et gouvernance

- Bien être au travail de tout·e·s ses salarié·e·s à travers : la sécurisation des emplois et des parcours professionnels, la prévention du surmenage lié aux horaires ou aux tâches de chacun·e.
- Travailler ensemble sur la base du volontariat et la participation active de chaque membre.
- Adopter une gouvernance partagée avec une légitimité à parts égales entre les membres quelle que soit leur profession.
- Poursuivre la réflexion et l'application de la notion de la santé comme bien commun.
- Développer les échanges pluridisciplinaires entre les salarié·e·s.
- Accompagner de manière non punitive les salarié·e·s qui se trouvent dans une situation d'erreur ou d'échec.

